

Poste	Prime classique	Prime bonifiée zone montagne (H2)****	Critères d'éligibilité de l'appareil
	Maison individuelle uniquement		
Pompe à chaleur EAU/EAU ou SOL/EAU en remplacement d'un système de chauffage électrique	3 500 €*	3 500 €*	Usage : chauffage ou chauffage + eau chaude sanitaire
Pompe à chaleur EAU/EAU ou SOL/EAU en remplacement d'un système de chauffage au gaz ou au fioul** en résidence secondaire	3 500 €*	3 500 €*	Efficacité énergétique saisonnière supérieure à égale à : - 126% pour une application basse température - 111% pour une application moyenne ou haute température. La PAC est équipée d'un régulateur relevant de l'une des classes IV, V, VI, VII ou VIII
Pompe à chaleur EAU/EAU ou SOL/EAU en remplacement d'un système de chauffage au gaz ou au fioul** en résidence principale	8 500 €*	8 500 €*	Note de dimensionnement obligatoire

* Conditions techniques et montant des aides financières au 15 Février 2025.

Susceptibles d'évoluer. Plus d'infos sur corse.edf.fr

**Opération « Coup de pouce » du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie valable uniquement en résidence principale

*** Offres soumises à condition de ressources. Pour justifier la résidence principale et les niveaux de revenus, joindre l'avis d'imposition sur le revenu de l'année N-1 ou N-2.

****Répartition des communes en zones H2 et H3 disponibles sur corse.edf.fr

Plafonds de revenus au 01 Janvier 2026 pour les ménages pour les autres régions hors Ile-de-France :

Nombre de personnes composant le ménage	Pour les ménages considérés en situation de précarité énergétique	Pour les ménages modestes
1	17 363	22 259
2	25 393	32 553
3	30 540	39 148
4	35 676	45 735
5	40 835	52 348
Par personne supplémentaire	5 151	6 598



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos [partenaires Agir Plus d'EDF](#) dont vous trouverez la liste sur le site corse.edf.fr